

**PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} JUIN 2023**



Le premier juin deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du vingt-cinq mai deux mil vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 14

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ABDESSALEM Danielle, ARTISSON Damien, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, LALLEMENT Eddy, MAIRY Nathalie, PEYTHIEU Véronique

Absents excusés : 4

Mmes GALLET Candy, LEBLANC Karine et LONGCHAMP Corinne et M. PIERRON Guillaume

Procurations(s) : 3

**Karine LEBLANC à Brice FAUVARQUE
Candy GALLET à Joël GABRIEL
Corinne LONGCHAMP à Lysian FAGIS**

Nombre de conseillers en exercice	: 18
Nombre de présents	: 14
Nombre de procurations	: 3
Nombre de votants	: 17

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023.
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
sans question supplémentaire.***



AFFAIRES FINANCIERES

Remboursement du sinistre du 9 avril 2023 – Rue du Tour de Ville
 Subvention exceptionnelle – fête napoléonienne
 Demande de subvention au PNR des Ardennes pour la fête napoléonienne
 Vente de médailles à la confrérie du fromage et de la bière de Rocroy
 Redevance d'occupation du domaine public routier par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz
 Remboursement des frais d'entretien des bureaux de la Maison Pour Tous

PERSONNEL

Recrutement d'un agent de Police Municipale et création d'un emploi

TRAVAUX

Réfection du mur Rue des Remparts – Choix de l'attributaire
 Achat de prestation de services sylvicoles dans la parcelle 56 – Choix des attributaires
 Travaux sylvicoles dans la forêt communale parcelles 52, 17u, 58u et 8b – Choix des attributaires

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Tirage au sort des jurés d'assises – Année 2024
 Organisation Vikings – Année 2024
 Réunion de l'assemblée générale sur la répartition du capital social – Société SPL X-DEMAT
 Charte graphique de la bière de ROCROY

INFORMATIONS

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation
 Courrier de remerciement du collège de Rocroi
 Visite de la centrale EDF de Saint-Nicolas

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 40-2023 : REMBOURSEMENT DU SINISTRE DU 9 AVRIL 2023 – RUE DU TOUR DE VILLE

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Le 9 avril 2023, Monsieur Ludovic FLAMENT a percuté et endommagé avec son véhicule des panneaux de signalisation – rue du Tour de Ville ;

Considérant qu'il a souhaité un arrangement à l'amiable pour le règlement de ce sinistre ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de lui faire rembourser la somme de 400,80 € correspondant au remplacement des panneaux par les agents du service technique de la commune.

Autorise M. Le Maire à émettre le titre de recettes correspondant et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 41-2023 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – FETE NAPOLEONIENNE

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Dans le cadre de la reconstitution historique du 15 au 16 juillet 2023,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association « **67^{ème} Régiment d'infanterie de ligne – Compagnie des Voltigeurs** » - Rue de Rièzes 20/1 – 5660 CUL DES SARTS (Belgique),

Cette subvention sera versée dans le cadre du défraiement des troupes napoléoniennes, à raison de 25 euros par reconstituant soldat et de 10 euros par vivandières (femmes et enfants), après réception d'une facture détaillée par association, type et nombre de reconstituants.

Autorise M. Le Maire à procéder au versement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 42-2023 : DEMANDE DE SUBVENTION AU PNR – FETE NAPOLEONIENNE

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Dans le cadre de la reconstitution historique du 15 au 16 juillet 2023,

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous :

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en euros H.T	Origine	Montant en euros	%
Défraiement des troupes	9 075.00	Europe - FEADER LEADER	12 707,51	64
Fourniture de poudre noire	9 401,67	Département des Ardennes	3 176,87	16
Sonorisation et animation	750.00	Autofinancement	3 971,09	20
Location de toilettes sèches	628.82			
Total dépenses	19 855,49	Total recettes	19 855,49	100

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- valide le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- demande à bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020,
- s'engage à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités,
- autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

DELIBERATION N° 43-2023 : VENTE DE MEDAILLES A LA CONFRERIE DU FROMAGE ET DE LA BIERE DE ROCROY

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Suite à la demande de l'association de la confrérie du fromage et de la bière de Rocroy, souhaitant acquérir des médailles souvenirs à l'effigie de la Ville,

Considérant que par délibération en date du 21 juillet 2016, il a été décidé de vendre ces médailles à l'Office de Tourisme ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la vente de ces médailles à cette association, à savoir :

- 250 médailles à 1,16 € l'unité
- 250 capsules à 0,60 € l'unité

soit un montant total de 440,00 €.

Autorise M. Le Maire à émettre le titre de recettes correspondant et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 44-2023 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

La redevance pour cette occupation pour l'année 2023 s'élève à 544,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de la mise en recouvrement de la somme de **544,00 €** au titre de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 45-2023 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DES BUREAUX DE LA MAISON POUR TOUS

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de facturer au CMPP et à Ardennes Santé Travail, les frais engendrés pour l'entretien des locaux (coût salarial d'un agent communal) pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023, à savoir :

CMPP :	1 660,69 €
Ardennes Santé Travail :	650,64 €

Autorise M. le Maire à établir les titres de recettes correspondants et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 46-2023 : RECRUTEMENT D'UN AGENT DE POLICE MUNICIPALE ET CREATION D'UN EMPLOI

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Le poste d'agent de police municipale actuellement vacant concerne le grade « Brigadier-chef principal »

Afin de pouvoir lancer un appel à candidature pour un recrutement, il conviendrait de créer un nouveau poste sur plusieurs grades afin d'obtenir un maximum de candidatures (puis de supprimer l'emploi vacant lors d'un prochain conseil municipal après avis du comité social territorial).

Les grades de catégorie C sont les suivants :

- Chef de police municipale
- Brigadier-chef principal
- Gardien-brigadier

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de créer un emploi permanent à temps complet avec une durée hebdomadaire de travail de 35/35^{ème}, sur la base des 3 grades précédemment cités, à compter du 1^{er} septembre 2023;
- de dégager les crédits correspondants
- d'autoriser M. le Maire à procéder au recrutement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

TRAVAUX

DELIBERATION N° 47-2023 : REFECTION DU MUR RUE DES REMPARTS – CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Vu la consultation organisée auprès des entreprises suivantes :

- VARNEROT – 51450 BETHENY
- LEON NOEL – 51370 SAINT BRICE COURCELLES
- MC² - 08230 ROCROI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l'offre de l'entreprise **VARNEROT – 51450 BETHENY**, d'un montant **23 882,00 € HT**, pour la réfection du mur - rue des Remparts, auquel s'ajoute le remplacement de la couverture en pierre bleue pour un montant de **25 920,00 € HT**.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 48-2023 : ACHAT DE PRESTATION DE SERVICES SYLVICOLES DANS LA PARCELLE 56 – CHOIX DES ATTRIBUTAIRES

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : Joël GABRIEL

Vu les offres remises par les différentes entreprises ;

Vu l'analyse des offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir les offres suivantes, dans le cadre des travaux sylvicoles dans la parcelle 56 :

- Lot n°1 : Jalonnement des cloisonnements et broyage des bandes à planter avec la société PEPINIERE DE QUATRE CHAMPS – 08440 QUATRE CHAMPS pour un montant de **8 178,00 € HT**
- Lot n°2 : Fourniture et mise en place de plants prétraités contre l'hylobe et répulsif à gibiers avec l'OFFICE NATIONAL DES FORETS – 67064 STRASBOURG pour un montant de **23 430.00 € HT**.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 49-2023 : TRAVAUX SYLVICOLES DANS LA FORET COMMUNALE PARCELLES 52, 17U, 58U ET 8B – CHOIX DES ATTRIBUTAIRES

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : Joël GABRIEL

Vu les offres remises par les différentes entreprises ;

Vu l'analyse des offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de lancer une nouvelle consultation pour les lots 1 – Broyage en plein de végétation ligneuse et lot 2 – Fourniture et mise en place de plants et de répulsif à gibier
- de retenir l'offre pour le lot n°3 : Dégagement mécanique et manuel de plantations de l'entreprise GILL'ETAF- 08160 SAPOGNE ET FEUCHERES pour un montant de **11 217,00 € HT**.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 50-2023 : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES – ANNEE 2024

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Vu le code de procédure pénale et notamment le livre II,

Conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet des Ardennes en date du 21 avril 2023, six personnes ont été tirées au sort publiquement d'après la liste électorale générale, à savoir :

NOM et Prénom	Date et lieu de naissance	Domicile
COPIN Michèle Georgette Marilyne	07/01/1971 à VILLERS-SEMEUSE (08)	9 rue de Montmorency Apt.12
DELEBOIS Eric Jean	13/11/1957 à LILLE (59)	10 rue de Montmorency
JEANNESSON Jessica	09/07/1995 à REVIN (08)	10 Route de Petite Chapelle
MIETTE épouse KWIECIEN Josye	14/02/1958 à REVIN (08)	1865 rue de la Ficelle
MILLART Gilles	24/05/1965 A CHARLEVILLE (08)	17 Route de Petite Chapelle
VALLERY Alain	06/11/1951 à MEZIERES (08)	1 rue du Stade

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 51-2023 : ORGANISATION VIKINGS – ANNEE 2024

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Vu la demande de l'association « Les Adorateurs du Byggvir » d'organiser en 2024, la 2^{ème} édition de la fête Viking ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas accueillir cette manifestation en 2024, mais souhaiterait obtenir une proposition de date et de programme pour l'organisation d'un festival par l'Association Aymon Folk.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à cette affaire.

DELIBERATION N° 52-2023 : REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL – SOCIETE SPL X-DEMAT

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle ainsi que de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Mi-mars 2023, SPL-Xdemat comptait 3 184 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin avril 2022, 177 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 17 ont été rachetées pour permettre à 17 actionnaires d'en sortir.

Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
- le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
- le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
- le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
- le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social.

conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- de donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N 53-2023 : CHARTE GRAPHIQUE DE LA BIÈRE DE ROCROY

Rapporteur : Eddy LALLEMENT

Par délibération n°38-2023 du 6 avril 2023, le conseil municipal a accepté la convention de production, promotion et de distribution de la bière de Rocroy ;

Afin d'avoir une identité visuelle et uniforme pour la bière de Rocroy,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la charte graphique, telle qu'elle est présentée.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
06/03/2023	Remplacement pompe Station épuration	VEOLIA	1 260.00 €
06/03/2023	Remplacement sonde bassin aération Station épuration	VEOLIA	1 188.00 €
06/03/2023	Remplacement pompe recirculation Station épuration	VEOLIA	2 925.60 €
06/04/2023	Remplissage cuve chlorure ferrique	VEOLIA	2 292.00 €
06/04/2023	Dépannage électromécanique et remplt carte mère automate de commande	VEOLIA	912.00 €
06/04/2023	Travaux de voirie Chemin du Caporal et de la Céramique	SAS DENYS	3 290.40 €
11/04/2023	Support cycles Maison de Retraite	ABC EQUIPEMENT	996.34 €
11/04/2023	Signalétique 2023	AXIMUM	1 250.76 €
11/04/2023	Signalétique 2023	AXIMUM	392.40 €
11/04/2023	Alarme école Hiraumont	3 PROTECTION	1 588.00 €
11/04/2023	Alarme salle Nevers	3 PROTECTION	567.22 €
11/04/2023	Remplacement extincteurs Groupe Scolaire	3 PROTECTION	329.34 €
11/04/2023	Remplacement extincteurs véhicules	3 PROTECTION	107.80 €
11/04/2023	Remplacement extincteurs salle des associations	3 PROTECTION	147.00 €
11/04/2023	Remplacement extincteurs salle des associations	3 PROTECTION	522.80 €
11/04/2023	Remplacement extincteurs Caserne Marguenat	3 PROTECTION	140.05 €
11/04/2023	Remplacement extincteurs Eglise	3 PROTECTION	164.95 €
11/04/2023	Remplacement extincteurs Mairie	3 PROTECTION	496.66 €
11/04/2023	Fourniture vêtements de travail	FMI	2 966.82 €
12/04/2023	Panneaux signalétiques	AZ IMPRESSION	307.20 €
13/04/2023	Matériel pour réparation porte logt Groupe Scolaire	TRENOIS DECAMPS	284.22 €
13/04/2023	Chaudière école Hiraumont	IDEX	12 886.83 €

13/04/2023	Vêtements de travail agent technique	FMI	172.32 €
17/04/2023	Achat de 6 drapeaux	MANUFETES	916.69 €
14/04/2023	Meubles/évier + évier Maison Forestière	PROINOX	616.80 €
20/04/2023	Fourniture et pose fenêtres bureaux Poste	MAURANT ET CIE	25 216.80 €
26/04/2023	Porte complexe sportif	SAM METAL	2 940.00 €
28/04/2023	Achat drapeau Région	MANUFETES	164.93 €
02/05/2023	Visite virtuelle	RENDR SOFTWARES	42 417.60 €
03/05/2023	Réfection enrobée devant garage poudrière	EIFFAGE Route	2 562.48 €
03/05/2023	Mise en place plaque voirie impasse de la Demi-Lune	EIFFAGE ROUTE	672.00 €
05/05/2023	Antivirus ordinateurs Mairie	INFOCOPY	241.80 €
10/05/2023	Travaux de voirie Chemin Bidot	SAS DENYS	10 401.60 €
10/05/2023	Fourniture produit pour tracteur et casques	CAULLERY	317.09 €
10/05/2023	Fourniture matériel entretien Ouvriers	SMAF-TOUSSEAU	913.80 €
12/05/2023	Fourniture et pose salle Nevers	SAM METAL	4 068.00 €
12/05/2023	Store logt gardien complexe sportif	SAM METAL	780.00 €
23/05/2023	Remplacement système d'entraînement de la cloche n°3	DH QUARTZ	466.56 €

COURRIER DE REMERCIEMENTS DU COLLEGE

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier émanant du collège de Rocroi pour remercier la municipalité de mettre à disposition gracieusement la salle Nevers pour le bal de fin d'année qui aura lieu le 8 juillet prochain.

VISITE DE LA CENTRALE EDF DE SAINT-NICOLAS

Monsieur le Maire informe que le conseil est invité le 6 juillet 2023 à la visite de la centrale EDF de Saint-Nicolas.

De ce fait, le conseil municipal prévu ce jour-là est reporté au 20 juillet 2023.

Les conseillers intéressés sont invités à se faire connaître en mairie avant le 9 juin 2023.

**La séance du conseil municipal du 1^{er} juin 2023 comprend
les délibérations du n° 40-2023 au n° 53-2023.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	Absente
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	Absente
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	Absente
ABDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent